

The Honorable Mr. *Richardson* laid before the House the Report of the Commissioners of the Agricultural Society of the District of Montreal.

ORDERED, That the said Report do lie on the Table.

The Honorable Mr. *Grant* presented a Petition from divers Inhabitants of the Eastern Townships of Three-Rivers, praying Legislative aid to open Roads of Communication.

ORDERED, That the said Petition do lie on the Table.

The Honorable Mr. *De Salaberry* presented a Petition from the Abenakis Indians of St. Francis, of the District of Three-Rivers, praying for a sum of money to enable them to re-build a Church in their village.

ORDERED, That the said Petition do lie on the Table.

A Message from the Assembly by Mr. *Vallières de St. Réal*, with a Bill intituled, "An Act for the relief of *Pierre Louis Letourneur*, Student at Law;" to which they desire the concurrence of this House.

The Speaker declared this Assembly continued to to-morrow at three o'clock in the afternoon, the House so decreeing.

L'Honorable Mr. *Richardson* a mis devant la Chambre le Rapport des Commissaires de la Société d'Agriculture du District de Montréal.

ORDONNE', Que le dit Rapport reste sur la Table.

L'Honorable Mr. *Grant* a présenté une Pétition de divers Habitans des Townships de l'Est des Trois-Rivières, demandant l'aide de la Législature, pour ouvrir des Chemins de Communications.

ORDONNE', Que la dite Pétition reste sur la Table.

L'Honorable Mr. *De Salaberry* a présenté une Pétition des Sauvages Abénakis, de St. François, du District des Trois-Rivières, demandant une somme d'argent pour les mettre en état de rebâtir une Eglise dans leur Village.

ORDONNE', Que la dite Pétition reste sur la Table.

Un Message de l'Assemblée par Mr. *Vallières de St. Réal*, avec un Bill, intitulé, "Acte en faveur de *Pierre Louis Letourneur*, Etudiant en Droit," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

L'Orateur a déclaré cette Assemblée continuée à Demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

WEDNESDAY, 9th JANUARY.

THE Members convened, were ;
The Honorable the Chief Justice, Speaker :

The Honorable

Messrs. *Duchesnay*,
Richardson,
Grant,
Rev. J. O. *Plessis*, Bishop of the Roman
Catholic Church of Quebec,
Irvine,
Perceval,
De Salaberry,
McKenzie.

PRAYERS.

ORDERED, upon motion,

That the entry made on the Journals of this House of the fourth instant, respecting the death of the Honorable Mr. *De Lotbinière*, one of the Members of this House, be now read.

The said entry being then read,

It was moved,

That the Honorable Members of this House do wear mourning during the course of ten days, in memory of the late Mr. *De Lotbinière*.

The question of concurrence being put on this motion,

It was resolved in the affirmative.

The Honorable Mr. *Richardson* presented a Message from His Excellency the Governor in Chief.

The Members rose and the Message was read in the words following, viz :

MERCREDI, 9e. JANVIER.

LES Membres assemblés ont été :
L'Honorable Juge en Chef, Orateur ;

Les Honorables

Messrs. *Duchesnay*,
Richardson,
Grant,
Rév. J. O. *Plessis*, Evêque de l'Eglise
Catholique Romaine de Québec,
Irvine,
Perceval,
De Salaberry,
McKenzie.

PRIERES.

ORDONNE', Sur motion,

Que l'entrée faite sur les Journaux de cette Chambre, le 4e. du Courant, relativement à la mort de l'Honorable Mr. *De Lotbinière*, l'un des Membres de cette Chambre, soit maintenant lue.

La dite entrée étant alors lue,

Il a été proposé,

Que les Honorables Membres de cette Chambre portent un deuil de dix jours, pour l'Honorable Mr. *De Lotbinière*.

La question de concurrence étant mise sur cette motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

L'Honorable Mr. *Richardson* a présenté un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Les Membres se sont levés, et le Message a été lu dans les mots suivans :